

Bachelor Banque, Finance, Assurance

BLOC 2 : Audit patrimonial et conseils en matière d'optimisation fiscale

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : 36978

1. *Financement et fiscalité* – 59h :

C1 : Connaître et différencier les impôts des particuliers

C2 : Calcul et déclaration de l'impôt sur le revenu

C3 : Calculer l'imposition d'une plus-value immobilière

C4 : Réaliser le montage d'un financement immobilier

C5 : Apprécier le coût global d'un prêt immobilier

C6 : Calculer l'imposition sur la fortune immobilière

C7 : Proposer les produits de défiscalisation en fonction des objectifs des clients

C8 : Calculer le montant d'une succession ou effectuer des donations

PREREQUIS :

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL :

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens commercial
- Persuasif et tenace
- Sens du relationnel

PUBLIC :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE :

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur

Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.